



RENSEIGNEMENTS

SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

La grippe pandémique

Qu'est-ce qu'une pandémie de grippe ?

Il s'agit d'une flambée d'une nouvelle souche de virus de la grippe qui se propage facilement de personne à personne. Elle peut occasionner une grave maladie et même la mort parce que les gens n'ont encore développé aucune immunité contre le nouveau virus.

La grippe pandémique ne doit pas être confondue avec la grippe saisonnière qui constitue rarement une menace pour la vie de la majorité des gens en santé. La grippe saisonnière refait surface localement chaque année à l'automne et à l'hiver. La plupart des gens se remettent de la grippe saisonnière en une semaine ou 10 jours.

Il y a eu trois pandémies de grippe au cours du 20^e siècle :

- La grippe espagnole de 1918 a causé le décès de 40 à 50 millions de personnes.
- La grippe asiatique de 1957 a causé la mort de un million de personnes.
- La grippe de Hong Kong de 1968 a causé la mort de un million de personnes.

Comment la pandémie de grippe se propage-t-elle ?

La grippe se propage par les contacts de personne à personne ou en touchant une surface contaminée. Le virus de la grippe peut se transmettre de trois façons :

- Transmission par gouttelettes – Le virus se propage lorsqu'une personne infectée tousse, éternue ou parle tout près d'une autre personne. Ces gouttelettes de salive ne parcourent qu'une courte distance (environ un ou deux mètres) et sont reçues par les muqueuses du nez, de la bouche et des yeux, déclenchant l'infection.
- Fines gouttelettes ou transmission aérienne – Le virus se propage lorsqu'une personne infectée tousse, éternue ou parle et que les gouttelettes de salive commencent à s'évaporer, créant de très petites particules qui restent en suspension dans l'air. Il est alors possible que le virus se répand sur de grandes distances (plus que 2 mètres), communiquant l'infection à des gens qui n'ont pas été en contact direct avec les personnes infectées. Des procédures médicales (intubations, aspirations, bronchoscopie) peuvent

aussi créer un effet d'aérosol et la propagation du virus.

- Transmission par contact – Le virus se propage par contact direct avec une main, de la peau ou un objet contaminé. Par exemple, si une personne en santé serre la main d'une personne infectée ou touche une poignée de porte contaminée. La personne en santé porte alors sa main à sa bouche et le virus est transmis.

Quels sont les symptômes ?

Les symptômes de la grippe pandémique sont semblables à ceux de la grippe saisonnière, mais avec des complications supplémentaires. Les symptômes de la grippe saisonnière sont une fièvre soudaine, des maux de tête, une toux, des douleurs musculaires, des maux de gorge et le nez qui coule. La grippe pandémique peut aussi provoquer d'importantes nausées, des vomissements, de la diarrhée et la pneumonie. Les pandémies passées comme celle de la grippe espagnole causaient une pneumonie aiguë et donc un plus grand nombre de décès.

Qui est touché ?

Le virus d'une grippe pandémique sera nouveau et la population n'aura que peu ou pas du tout d'immunité. Tous les Canadiens seront à risque, mais il est difficile de prévoir qui seront les plus touchés. Les pandémies précédentes ont touché des groupes d'âge différents et ont mené à des maladies et des taux de mortalité différents.

L'Organisation mondiale de la santé évalue qu'entre 15 % et 35 % de la population pourrait tomber malade.

Cette estimation signifie que de 4,5 millions à 10,5 millions de Canadiens pourraient être malades. Entre deux et cinq millions de personnes auraient besoin de soins et entre 34 000 et 138 000 personnes pourraient être admises à l'hôpital. Entre 11 000 et 58 000 personnes pourraient en mourir.

Les travailleurs de première ligne des secteurs de la santé, des services sociaux, de l'éducation et des municipalités sont particulièrement à risque. Mais lorsqu'il s'agit d'une pandémie, tous les travailleurs courent le risque d'être exposés sur leur lieu de travail.

Pourquoi sommes-nous inquiets de la grippe aviaire ?

La grippe aviaire est une maladie qui touche les oiseaux, mais aussi les humains. Jusqu'à maintenant, elle ne semble pas se propager facilement entre humains. Nous sommes inquiets parce que l'une des façons par lesquelles la grippe pandémique pourrait se développer est par la mutation de la grippe aviaire la rendant facilement transmissible de personne à personne. Si le virus de la grippe aviaire subissait une mutation lui permettant de se propager plus facilement de personne à personne, les résultats pourraient être catastrophiques compte tenu de la virulence de ce virus. L'Organisation mondiale de la santé rapporte que le taux de mortalité chez les gens qui ont contracté la grippe aviaire est de plus de 50 %.

Quels sont les dangers ?

Les lieux de travail devraient reconnaître qu'il n'existe pas de niveau d'exposition sécuritaire. Nous ne savons pas si une seule ou plusieurs particules peuvent causer l'infection. La grippe pandémique affectera la santé physique et psychologique des membres du SCFP. Les conséquences d'une pandémie sont :

- Graves maladies et décès causés par la grippe et les complications qui en découlent.
- Stress, dépression et épuisement professionnel des travailleurs.
- Anxiété et peur de contracter la maladie chez tous les travailleurs.
- Pénurie de travailleurs de la santé pour s'occuper des gens malades.

Identifier les problèmes

La grippe pandémique doit être reconnue comme étant un risque en matière de santé et sécurité sur les lieux de travail. Des inspections doivent être menées afin d'identifier les façons dont une pandémie pourrait toucher un lieu de travail. Par exemple, les contacts avec les clients ou le public devraient être notés et réduits à leur minimum pendant une pandémie. Des inspections peuvent contribuer à identifier les mauvaises pratiques et l'organisation du travail déficiente qui peuvent favoriser l'exposition au virus de la grippe.

Que pouvons-nous faire pour prévenir l'exposition des travailleurs ?

Les employeurs doivent être prêts à mettre en place un plan de prévention de la grippe, lequel devrait être conçu en collaboration avec les membres du

SCFP. Les employeurs doivent reconnaître qu'en temps de pandémie, les affaires ne suivent plus leur cours normal. Il s'agit d'une situation exigeant de nouvelles ressources et de nouvelles façons de travailler favorisant l'arrêt de la propagation.

L'objectif d'un plan de prévention est d'éliminer le plus grand nombre de possibles expositions au virus. Les méthodes de contrôle devraient être les mêmes que pour les autres dangers en matière de santé et sécurité et elles devraient être soumises au même ordre de priorité de contrôles :

- Contrôles d'ingénierie
- Contrôles administratifs
- Équipements de protection personnelle

Contrôles d'ingénierie

Les contrôles d'ingénierie devraient être un élément clé de tout plan de contrôle de propagation de la grippe pandémique. La planification et les actions devraient inclure :

- Le recours aux chambres d'isolement et de pression négative pour diminuer l'exposition.
- Une bonne ventilation et des appareils de protection respiratoire filtrant à haute efficacité contre les particules.
- Des plans en vue de la modification des espaces de travail de façon à prévenir la propagation.
- Isolation des personnes touchées par la maladie.
- Dans les établissements de soins de santé, des entrées, sorties et salles de triage séparées pour les gens soupçonnés de porter la maladie.

Contrôles administratifs

- Mettre au point un plan de contrôle de l'exposition avant l'éclosion de la pandémie.
- Mettre en place des précautions et prendre pour acquis que la grippe peut se communiquer de multiples façons.
- Stocker et gérer la distribution d'équipements de protection personnelle.
- Prévoir suffisamment de personnel pour accommoder un grand nombre de congés de maladie.
- Effectuer des exercices qui pourraient permettre d'identifier les failles dans la préparation de l'employeur.
- Éduquer les travailleurs, les patients et les visiteurs à propos de la grippe pandémique.
- Regrouper les patients infectés dans certaines zones des établissements de soins de santé et limiter les contacts des travailleurs avec les patients infectés.
- Combiner les tâches afin de limiter le nombre de travailleurs devant entrer dans les zones regroupant les patients infectés.
- Établir de bonnes mesures de désinfection afin de réduire la propagation de la maladie.
- Donner accès à de bonnes installations hygiéniques.

Équipements de protection personnelle

L'utilisation de masques chirurgicaux ne protégera pas les travailleurs et le public. Les travailleurs doivent disposer des bons équipements de protection personnelle. Il devrait s'agir de:

- Respirateurs N95 ajustés ou des respirateurs encore plus performants

certifiés NIOSH pour tous les travailleurs.

- Masques, gants, blouses et autres équipements de protection personnelle.
- Politiques et procédures destinées à assurer que les respirateurs N95 sont ajustés chaque année ou lorsque la morphologie du visage change.
- Obligation pour tous les travailleurs ayant ajusté leur respirateur N95 de porter une identification indiquant le genre et la taille du respirateur.
- Formation pour tous les travailleurs sur tous les aspects des équipements de protection personnelle (les mettre, les porter, les enlever, les jeter, etc.).

Conseils sur la vaccination et les antiviraux :

- Un vaccin assurant une bonne protection contre un virus pandémique ne peut être produit qu'après l'apparition du virus. La mise au point et la production d'un vaccin pourraient prendre des mois.
- Le vaccin contre la grippe saisonnière ne sera d'aucune utilité contre la grippe pandémique.
- L'efficacité des antiviraux pour le traitement de la grippe pandémique n'est pas bien avérée. Une distribution continue d'antiviraux pendant une pandémie pourrait épuiser les stocks sans pour autant arrêter la grippe.
- Il est important de se rappeler que les vaccins et les antiviraux ne sont qu'une partie d'une réaction plus générale à une pandémie.
- La vaccination doit être volontaire et les membres ne peuvent être forcés à subir une immunisation ou un

examen visant à détecter les symptômes de la maladie.

Entretien ménager

Les déchets contaminés, les équipements de soins aux patients, la literie, la vaisselle et les ustensiles doivent être adéquatement nettoyés et désinfectés afin d'éliminer ou au moins réduire les risques d'exposition à des matériaux contaminés.

Des stratégies pour le changement

Les stratégies qui suivent peuvent aider à prévenir une exposition au virus de la grippe pandémique.

- Mettre la planification et la prévention à l'ordre du jour du Comité de la santé et sécurité au travail.
- Demander un nettoyage et une désinfection obligatoires régulières de tous les équipements et établissements.
- Demander de meilleures procédures destinées à prévenir l'exposition au virus de la grippe au travail.
- Porter cet enjeu à la table de négociation.
- Faire la promotion de la formation SCFP sur la grippe pandémique au travail
- Créer une politique de la grippe pandémique sur les lieux de travail SCFP en commençant par une déclaration affirmant que la grippe pandémique est un danger en matière de santé et sécurité. Toutes les mesures doivent être prises pour prévenir ce danger.
- Planifier des moyens de pression sur la question si l'employeur néglige de

s'occuper du problème de la grippe pandémique.

Compensation des travailleurs

Les membres du SCFP qui contracteront la grippe au travail devront faire une réclamation à la CSST. Il s'agit d'une étape importante afin de faire reconnaître la grippe pandémique comme maladie admissible à une compensation. Si vous attrapez la maladie et que vous ne faites pas une demande immédiatement, vous diminuerez vos chances de recevoir une compensation lorsque la grippe pandémique sera reconnue comme maladie ouvrant droit à la compensation.

Conventions collectives et autres droits

Les membres du SCFP seront appelés à apporter leur aide lors du déclenchement d'une pandémie de grippe. Pendant une éclosion, les membres doivent avoir confiance que les droits prévus à leur convention collective seront respectés. Si les travailleurs tombent malade, ils ne devraient subir aucune perte de salaire, d'avantages sociaux et d'autres droits pendant la durée de leur maladie. En plus des droits contractuels, il s'agit d'une importante mesure de santé publique. Les travailleurs sont encouragés à être attentifs à leur propre santé et à éviter de contaminer les autres avec le virus. Ne pas respecter les droits des travailleurs fera en sorte qu'ils seront moins enclins à rapporter des symptômes et à éviter les contacts avec le public au travail.

Conclusion

La possible menace d'une explosion de grippe pandémique demande que les employeurs travaillent avec les syndicats à la mise en place d'une stratégie complète de prévention. Il est important que la stratégie protège les travailleurs qui seront appelés à répondre aux besoins du public pendant l'écllosion. La stratégie doit avant tout protéger la santé des travailleurs de première ligne du secteur public, notamment les travailleurs de la santé et des services d'urgence.

Les employeurs ont l'obligation légale d'assurer des lieux de travail sains et sécuritaires. Cette responsabilité est connue comme étant la clause de devoir général de diligence. La prévention de la grippe pandémique sur les lieux de travail est nécessaire à un lieu de travail sain.

Cette fiche d'information contient certaines informations destinées à aider les membres du SCFP à faire face au danger. La directive du Service de la santé et sécurité du SCFP, *Contrôler les agents infectieux en milieu de travail* contient d'autres informations sur le sujet.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le
Service de santé et de sécurité du SCFP
1375, boulevard St. Laurent
OTTAWA, ON K1G 0Z7
Tél. : (613) 237-1590
Télec. : (613) 237-5508
Courriel : sante_securite@scfp.ca
www.scfp.ca

sepb 491
Révisé novembre 2007
K:\FACTSHEETS - 2007 - FRENCH\Grippe Pandemique.doc